

## ARRÊTE

ORLIAC  
DE BAR

## Le Ministre d'État chargé des Affaires culturelles

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques et le décret du 18 mars 1924 déterminant les conditions de son application;

Vu l'avis de la Commission Supérieure des Monuments Historiques en date du 12 décembre 1966;

## A R R Ê T E :

Article 1er : Les objets mobiliers ci-après désignés sont classés parmi les Monuments Historiques :

## - CORREZE -

## ORLIAC-de-BAR

## Eglise

- Vierge de pitié, statue, pierre polychrome, XV<sup>o</sup>S

## PEROLS

## Eglise de Barsanges

- Vierge de pitié, statue, bois polychrome, style art populaire, XVII<sup>e</sup>

## PEYRISSAC

## Eglise

- Saint Antoine, statue, calcaire, dernier quart du XV<sup>o</sup>S
- Saint Léonard, statue, calcaire, dernier quart du XV<sup>o</sup>S
- Sainte Marguerite, statue, calcaire, dernier quart du XV<sup>o</sup>S
- Saint Blaise, statue, calcaire, dernier quart du XV<sup>o</sup>S
- Sainte Agnès, statue, calcaire, dernier quart du XV<sup>o</sup>S

## PIERREFITTE

## Eglise

- Vierge de pitié, groupe, pierre polychrome, fin XV<sup>o</sup>S

## SAINT JAL

## Eglise

- Saint Roch, statue, bois polychrome, XVII<sup>o</sup>S ...

SAINTEMARIE LAPANOUZE Eglise

- Saint Roch, statue, bois polychrome, XVI<sup>o</sup>S
- Vierge à l'Enfant, statue, bois polychrome, XVII<sup>o</sup>S
- Bénitier cylindrique à décor de feuilles, pied octogonal, granit, XIV<sup>o</sup>S
- Saint Roch, statue, bois polychrome, XVII<sup>o</sup>S

LA TOURETTE Eglise

- Vierge à l'Enfant, statue, <sup>bois</sup> pierre polychrome, ~~XIII<sup>o</sup>~~ d.
- Saint Jacques Le Majeur, statue, bois polychrome XVII<sup>o</sup>S

VITRAC Eglise

- Sainte Marie-Madeleine, statue, pierre polychrome fin du XV<sup>o</sup>S

SAINT CHAMANT Eglise

- Notre-Dame de Pitié, statue, bois polychrome, <sup>début</sup> XVI<sup>o</sup>S

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département de la Corrèze, aux Maires des diverses communes et aux affectataires qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 19 JAN 1967

Pour le Ministre et par délégués  
Le Maître des Requêtes au Conseil d'Etat  
Directeur de l'Architecture

*Max Querrien*

Max QUERRIEN